

Annexe 4

La demande de chèques

Lieu et date

Nom de l'entreprise bénéficiaire

Adresse

BCE

Code NACE

N°compte

Nous soussigné(s), **Prénom NOM**,

1. certifions que nous avons le pouvoir d'engager **l'entreprise** quant à l'ensemble des éléments du présent document;
2. sollicitons au nom de **l'entreprise** l'octroi de Chèques entreprises destiné(s) à couvrir, à concurrence de leur montant, la prestation qui fait l'objet de la convention;
3. certifions que nous avons pris connaissance du cadre juridique du régime des Chèques entreprises, déclarons y adhérer et nous engageons à le respecter;
4. certifions que la prestation visée au point 2) sera réalisée au bénéfice **l'entreprise**;
5. certifions :
 - a) que **l'entreprise** répond à la qualité de PME au sens de l'annexe 1 du Règlement (UE) N° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur, en application des articles 107 et 108 du Traité, publié au J.O.U.E. n° L187 du 26 juin 2014 ;
 - b) que, si l'entreprise est en outre une « microentreprise » au sens de l'article 1^{er}, 3° du décret du 21 décembre 2016¹, elle occupe moins de dix personnes et son chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan annuel n'excède pas 2.000.000 euros ;

¹ Microentreprise : toute entreprise qui occupe moins de dix personnes et dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan annuel n'excède pas 2.000.000 euros, les calculs éventuels de ces données suivant les modalités prévues par l'annexe I du règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité

6. avons pris bonne note que la présente demande d'intervention est régie par les dispositions du Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du Traité de fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis (J.O.U.E., n° L352 du 24 décembre 2013), communément appelé règlement de minimis² ;

7. notons qu'en cas de déclaration inexacte, l'aide concernée sera remboursée sans préjudice de sanctions applicables

8. certifions que **l'entreprise** :

- a) satisfait aux dispositions légales qui régissent l'exercice de son activité ainsi que vis-à-vis des législations et réglementations fiscales, sociales et environnementales ou s'engage à se mettre en règle dans les délais fixés par l'administration compétente ;
- b) n'a pas de dette exigible envers la Région wallonne ou une personne morale subventionnée par la Région wallonne sauf si elle bénéficie d'un plan d'apurement dûment accepté ;
- c) ne fait pas l'objet d'une injonction de récupération suivant une décision de la Commission européenne déclarant des aides illégales et incompatibles avec le marché commun.

Signature de l'entreprise bénéficiaire

Nom, prénom et fonction :

² http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?qid=1435067925417&uri=URISERV:0802_2